

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

<p>ABONNEMENTS : MONACO - FRANCE et COLONIES Un an, 18 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Trois mois, 5 fr. ETRANGER (frais de poste en sus). <i>Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois</i></p>	<p>DIRECTION et REDACTION : au Ministère d'Etat ADMINISTRATION : Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation.</p>	<p>INSERTIONS LÉGALES : 4 francs la ligne. <i>S'adresser au Gérant, Place de la Visitation</i></p>
--	---	--

SOMMAIRE.

MAISON SOUVERAINE

*Appel de S. A. S. la Princesse Héritière en faveur des mobilisés.
Création d'un Comité Monégasque d'Assistance et de Secours.
Visite de S. A. S. le Prince Rainier aux installations prévues à Cannes pour l'évacuation de la Principauté.*

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)

*Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chef de Légation.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Chancelier.
Ordonnance Souveraine portant création d'une Carte d'Identité.*

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

*Demande de carte d'identité.
Avis aux personnes sans emploi.
Délivrance de Bons d'essence.
Relèvement du prix de vente de l'eau.
Relèvement du prix de vente du gaz.
Lycée de Garçons et Etablissement Secondaire de Jeunes Filles. — Rentrée des classes.
Ecoles Primaires. — Rentrée des classes.
Relevé des prix des légumes et fruits.
Prix du lait.*

INFORMATIONS :

*Témoignage de sympathie de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier envers la population monégasque.
Organisation du Comité d'Assistance et de Secours.*

VARIETES

*Les richesses du Musée de l'Histoire de France, par Georges Bourgin.
La Communauté Britannique une et indivisible, par M. O. I.*

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. la Princesse Héritière, qui a pris du service dans une formation sanitaire dès la déclaration de guerre, demande à la population de la Principauté son concours charitable en faveur des mobilisés. Elle sera reconnaissante à toutes les personnes qui voudront bien faire parvenir à Son adresse, au Palais, des vêtements, sous-vêtements, linge, lainages, etc., même usagés, qu'Elle fera distribuer dans la zone des Armées.

Répondant au désir de S. A. S. le Prince Souverain, S. A. S. la Princesse Antoinette a pris l'initiative de la création d'un Comité Monégasque d'Assistance et de Secours.

Ce Comité aura pour objet notamment l'assistance aux enfants en bas âge par l'installation de garderies et, d'autre part, l'organisation de repas populaires, d'ouvriers et ateliers pour la confection de vêtements et lainages à distribuer aux familles nécessiteuses.

S. A. S. la Princesse Antoinette recevra avec reconnaissance au Palais tous les dons en espèces et en nature (denrées non périssables, linge, vêtements et lainages, de préférence pour les enfants) que les personnes charitables voudront bien Lui faire parvenir.

S. A. S. le Prince Rainier, accompagné de M. Jacques Reymond, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, et de M. Alexandre Mélin, Chef du Secrétariat Particulier de S. A. S. le Prince, s'est rendu vendredi dernier à Cannes pour visiter les installations prévues dans cette ville pour le Gouvernement et la population de la Principauté, dans le cas où l'évacuation deviendrait nécessaire.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2.345

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Comte Henri de Maleville est nommé Notre Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près Son Excellence le Généralissime Franco, Chef de l'Etat Espagnol.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le douze septembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
P. Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
LONCLE DE FORVILLE.

N° 2.346

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Eugène Cadilhac est nommé Chancelier de Notre Consulat à Sète (Hérault).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze septembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
P. Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
LONCLE DE FORVILLE.

N° 2.347

LOUIS II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifié par l'Ordonnance du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 21 de la Convention Franco-Monégasque du 10 avril 1912 ;

Vu les articles 1 et 6 du Traité passé avec le Gouvernement de la République Française le 17 juillet 1918 ;

Vu l'accord particulier intervenu avec le dit Gouvernement ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Les trois titres de séjour prévus à l'article 2 de l'Ordonnance Souveraine n° 2.313 du 24 juin 1939, sont annulés et remplacés par la carte d'identité.

ART. 2.

Pour séjourner, résider ou travailler dans la Principauté, l'étranger en règle avec les dispositions de l'article premier de l'Ordonnance du 24 juin 1939, devra se munir de la carte d'identité.

Les enfants sont astreints à la carte d'identité à partir de l'âge de 7 ans.

Seront seuls dispensés de ce titre, les Membres du Corps Consulaire accrédités à Monaco.

ART. 3.

Les demandes de cartes d'identité devront être déposées à la Direction de la Sûreté Publique.

Elles seront accompagnées de deux photographies 4x4 récentes et parfaitement ressemblantes et porteront les indications suivantes :

nom, prénoms, date et lieu de naissance, profession, nationalité, domicile.

Sur la demande de carte d'identité devront également figurer : le nom, la date et le lieu de naissance et la nationalité des enfants âgés de moins de 7 ans.

ART. 4.

La durée de validité de la carte d'identité sera au maximum de deux ans.

Le droit de timbre spécial auquel est assujettie la carte d'identité est fixé à 30 francs.

ART. 5.

Les cartes d'identité seront délivrées gratuitement aux ressortissants français.

ART. 6.

Toutes dispositions contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

ART. 7.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quatorze septembre mil neuf cent trente-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
P. Le Ministre Plénipotentiaire
Secrétaire d'Etat,
Le Conseiller d'Etat,
LONCLE DE FORVILLE.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS ET COMMUNIQUÉS

Tous les habitants de la Principauté, Monégasques et autres, sont invités à demander, dans le moindre délai, une carte d'identité.

Des formules de demande de carte d'identité sont déposées :

a) Pour les Monégasques, au Ministère d'Etat, Bureau de l'Inspection du Travail, rez-de-chaussée.

b) Pour les Etrangers, à la Direction de la Sûreté Publique et dans les Commissariats de Police.

Les intéressés remettront, dûment remplies, ces formules, accompagnées de deux photographies :

Les Monégasques, au Ministère d'Etat, Bureau de l'Inspection du Travail ;

Les Etrangers, à la Direction de la Sûreté Publique.

Les demandeurs seront avisés du jour où ils devront se présenter pour retirer leur carte d'identité.

Ces cartes permettront aux intéressés de se pourvoir ultérieurement des documents nécessaires pour circuler en France.

Les documents en question leur seront indiqués en temps voulu.

Les enfants de plus de 7 ans sont astreints également à la carte d'identité.

Il est, d'ores et déjà, recommandé à toutes les personnes susceptibles de se rendre en France de se pourvoir de douze photographies 4x4 récentes et ressemblantes.

Le Gouvernement Princier, préoccupé par la situation des personnes que les événements actuels priveraient de leur emploi, va s'efforcer de leur trouver du travail.

Dans ce but, il invite tous les travailleurs intellectuels et manuels de la Principauté, qui désirent s'embaucher dans les Administrations françaises, les usines, les entreprises, les chantiers, etc..., à s'inscrire au Bureau de la Main-d'Oeuvre et des Emplois, à la Mairie de Monaco, en fournissant les renseignements suivants :

- 1° Nom ;
- 2° Prénoms ;
- 3° Date de naissance ;
- 4° Lieu de naissance ;
- 5° Domicile (rue et n°) ;
- 6° Nationalité ;
- 7° Diplômes universitaires ;
- 8° Profession (en indiquant une spécialité, s'il y a lieu).

Il signale, au surplus, aux Monégasques et aux Français titulaires de diplômes universitaires et dégagés des obligations militaires, qu'ils peuvent, de leur propre initiative, offrir directement leurs services aux Administrations civiles et militaires françaises et solliciter des emplois d'auxiliaires rétribués.

La Population de la Principauté de Monaco est informée qu'à partir du lundi 18 septembre 1939 les vendeurs d'essence (détaillants, garagistes, propriétaires de pompes) ne pourront livrer de l'essence que sur présentation d'un bon d'achat qui sera délivré par le Ministère d'Etat.

Les demandes de bons d'achat seront rédigées sur des formules que les intéressés pourront se procurer au Ministère d'Etat, à la Direction de la Sûreté Publique, dans les Commissariats de Police et à la Mairie de Monaco. Le prix de la formule est de 25 centimes.

La personne désirant acheter de l'essence remplira la formule de demande et la soumettra au visa de M. le Directeur de la Sûreté Publique. Elle l'apportera ensuite au Ministère d'Etat qui lui remettra le bon d'achat.

Les bons ne seront délivrés qu'aux personnes résidant dans la Principauté dont les déplacements sont nécessaires pour maintenir l'activité économique et sociale du Pays.

Les mêmes mesures sont prises, d'une manière très restrictive, en territoire français.

En raison des circonstances économiques actuelles, le prix de vente du mètre cube d'eau aux abonnés sera, à partir du 1^{er} octobre 1939, porté à 1 fr. 30.

Il ne sera apporté aucune majoration aux prix de 1 fr. 50 et de 1 fr. 90 actuellement pratiqués dans certaines parties du réseau.

En raison des circonstances économiques actuelles, le prix de vente du mètre cube de gaz sera porté à 1 fr. 30 à partir du 1^{er} octobre 1939.

Le prix indiqué ci-dessus sera applicable pour les 600 premiers mètres cubes consommés annuellement. La consommation excédant 600 mètres cubes bénéficiera d'une réduction de 25 %.

LYCÉE DE GARÇONS
ET COURS SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

RENTÉE DES CLASSES

Le Lycée de Monaco rouvrira, pour les classes primaires, à la date du lundi 9 octobre, à 9 heures : garçons et filles, classes de 7^e, 8^e, 9^e, 10^e et enfantine.

La plupart des Professeurs d'enseignement secondaire se trouvant mobilisés et les quelques Maîtres non mobilisés passant à la disposition de l'Académie d'Aix pour faire partie des jurys du baccalauréat, il est impossible de prévoir, avant le 2 novembre, toute reprise de l'activité scolaire en ce qui concerne les élèves du second degré.

Le Directeur du Lycée se tiendra à la disposition des familles du 23 septembre au 7 octobre.

ECOLES PRIMAIRES

RENTÉE DES CLASSES

La rentrée dans les Ecoles Primaires de Garçons et de Filles, dans la Principauté de Monaco, est fixée au lundi 9 octobre, à 8 heures du matin.

La Police Municipale a relevé, sur les marchés de la Principauté, les prix des légumes et fruits suivants, à la date du 19 septembre 1939.

Légumes

Ail.....	kilog.	4 »	
Aubergines.....	pièce	0.15 à 0.30	
Carottes.....	kilog.	2 » à 3 »	
Céleris.....	pièce	0.50 à 3 »	
Choux-verts.....	—	0.50 à 2.50	
Courgettes.....	—	0.15 à 1 »	
Haricots verts.....	kilog.	2.50 à 4.50	
— grains.....	—	3 » à 4 »	
Oignons.....	—	2 » à 2.50	
— petits.....	—	4 » à 4.50	
Pommes de terre.....	—	0.90 à 1.40	
Poireaux.....	paquet	1 » à 5 »	
Poivrons.....	kilog.	2 » à 3.50	
Salades « laitue ».....	pièce	0.25 à 0.75	
— « frisée ».....	—	0.25 à 0.50	
Tomates.....	kilog.	0.90 à 1.50	

Fruits

Bananes.....	pièce	0.35 à 0.50	
Citrons.....	—	0.20 à 0.75	
Figues.....	doz.	1 » à 2.50	
Poires.....	kilog.	2.50 à 7 »	
Pommes.....	—	3 » à 5 »	
Raisins.....	—	3 » à 4.50	
Melons.....	pièce	3 » à 4 »	

Prix du Lait

En magasin.....	2 fr. 10 le litre
A domicile.....	2 fr. 30 »

INFORMATIONS

Samedi soir, LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier Se sont rendus à l'église Sainte-Dévote, où Ils ont assisté à l'Office quotidien.

A Leur sortie, les jeunes Princes ont distribué des bonbons aux enfants, cependant que la nombreuse affluence des fidèles s'empressait autour d'Eux pour Les saluer avec déférence.

La population de la Principauté a répondu avec le plus louable empressement à l'appel de S. A. S. la Princesse Antoinette.

Quelques heures après la parution de l'avis dont la presse locale avait, avec diligence, assuré l'insertion, des dons en espèces s'élevant à plus de 50.000 francs parvenaient à S. A. S. la Princesse Antoinette qui les reçoit directement.

Des dons en nature étaient également annoncés.

Il ne sera pas publié de nom de donateurs, mais les listes seront centralisées par la Princesse qui les portera à la connaissance du Prince Souverain et du Comité.

Dans la même journée, il a été procédé à l'installation au Palais d'une vingtaine de lits pour enfants répartis dans les appartements que le Prince Souverain a mis à la disposition de Sa Petite-Fille.

Cette garderie, dont le fonctionnement est assuré par des nurses bénévoles, est réservée aux enfants des deux sexes de la Principauté âgés de 2 à 7 ans.

Les demandes d'admission peuvent être adressées avec tous renseignements utiles à M. le Maire de Monaco, à MM. les Présidents des Comités de Bienfaisance de la Colonie Française et de la Colonie Italienne et, par délégation de S. Exc. Mgr l'Evêque, au siège des églises paroissiales, et aussi à M^{me} Charles Bellando de Castro (Place du Palais) et à M. Alexandre Noghès, Président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

La Princesse Antoinette a été infiniment touchée de la générosité qui seconde Ses initiatives. Elle remercie de tout cœur les personnes connues et celles qui ont préféré garder l'anonymat.

VARIÉTÉS

Les richesses
du Musée de l'Histoire de France

Etranger, vous voulez connaître la France? Deux moyens s'offrent à vous. Parcourez-la de ses mers à ses montagnes : suivez les lignes onduleuses de ses grands fleuves, liens vivants de ses diverses provinces ; ou bien encore, nos chemins de fer, jetant leurs viaducs sur les profondes vallées, forant de tunnels les parois rocheuses ou glissant sur les plaines, vous transporteront des grandes villes jusqu'aux montagnes étagant leurs zones de végétation ; à moins que l'auto ne vous entraîne sur les grandes routes droites qui, comme les fleuves, mais plus directement, unissent les unes aux autres les différentes régions du pays, ou, mieux encore, sur les petits chemins serpentant à travers les campagnes, avec les stations délicieuses des villages, tous semblables et cependant tous différents. Ou, si vous préférez, l'avion, en quelques coups d'aile, vous fera presque d'un seul coup sentir toute la diversité changeante en même temps que l'unité touchante et grandiose de ce pays. Jules Michelet en a chanté, en prose, la beauté multiple et, de fait, quoi de plus beau que la sauvage grandeur de ses Alpes, le velours vert de ses forêts, les coloris variés de ses cultures et, à l'assaut de ses noirs rocs bretons, de ses falaises blanches de Normandie, de ses rochers rouges de la Méditerranée, les flots tantôt bleus et tantôt verts !

Mais il est un autre moyen de connaître la France. Tout à l'heure, c'était un voyage dans l'Espace auquel je conviais l'étranger. C'est maintenant à un voyage dans le Temps que je l'invite.

**

Il est, dans le centre de Paris, un quartier qui a connu les vicissitudes les plus singulières. C'est le Marais. Le Marais, nom évocateur de champs à drainer, de jardins et de cultures, dont le souvenir se perpétue encore dans un grand nombre de noms de rues — Pont-aux-Choux, Portefoin. Entre les hautes tours de la forteresse du Temple, qui servit en 1793 de prison au roi Louis XVI, et les constructions compliquées de l'hôtel Saint-Pol, où vécut le roi Charles V, ce Marais finit par être desséché, des maisons s'y édifièrent, et enfin des « hôtels », séjour des éléments les plus aristocratiques de la population parisienne, y furent construits, depuis le XV^e siècle jusqu'au XVIII^e : hôtels de Guise, de Montmorency, hôtels Salé, Saint-Aignan, de Mesmes, hôtels du Grand-Veneur, des Ambassadeurs de Hollande, hôtel Carnavalet, et ce délicieux ensemble de la Place des Vosges, inaugurée en 1615. Beaucoup de ces habitations élégantes et somptueuses ont subi de lamentables destinées et, dépourvues de leur splendeur, abritent aujourd'hui des industries et des commerces de tout ordre : Alphonse Daudet, dans son roman *Fromont jeune et Risler Aîné*, a mélancoliquement évoqué ces déchéances.

Mais, s'il y a eu des déchéances, il y a eu des résurrections. C'est le cas pour deux hôtels jumeaux qui occupent presque entièrement le quadrilatère inscrit entre les rues des Archives, des Francs-Bourgeois, Vieille-du-Temple et des Quatre-Fils. Là se dressent, en effet, l'hôtel Soubise et l'hôtel de Rohan (dit aussi hôtel de Strasbourg ou Palais Cardinal). Ils ont été édifiés sur l'emplacement d'autres demeures disparues, ou intégrées dans leur maçonnerie, au début du XVIII^e siècle, et principalement sur les plans de l'architecte Delamair. Séjour, l'un d'une des plus grandes familles de France, l'autre de ce cardinal qui, avec l'affaire du Collier, où il fut mêlé, joua un rôle singulier pendant le règne de Louis XVI, ils devinrent biens nationaux par l'effet des lois révolutionnaires ; puis, vidés de leurs meubles, endommagés par les affectations successives, se muèrent, le second en Imprimerie impériale, le premier en Archives de l'Empire.

Depuis cette époque, l'histoire des Archives de France est liée à celle de ces hôtels ; car l'hôtel de Rohan lui-même a été rétrocédé au service des Archives en 1927, et

tous les deux ont été l'objet de restaurations habiles et somptueuses qui leur ont redonné une partie de leur splendeur et comme de leur vie d'antan.

C'est dans l'hôtel Soubise que, le 27 juin dernier, a été inauguré le Musée des Archives de France. Et ce Musée offre précisément, à l'étranger qui veut connaître notre pays, le moyen de faire un voyage, non plus à travers l'espace, mais à travers le temps.

**

Qu'on songe, en effet, que les Archives Nationales créées en même temps presque que l'Assemblée Constituante, c'est-à-dire au milieu de l'année révolutionnaire de 1789, et organisées définitivement par les décrets conventionnels des 12 Brumaire et 7 Messidor an II, gardent dans leurs séries les traces documentaires de toute l'évolution nationale depuis l'ère des Mérovingiens jusqu'aux instants présents : plus de 100 kilomètres de rayons et un nombre incalculable de documents ! Il n'y a eu qu'à puiser dans ces riches collections les pièces les plus caractéristiques pour illustrer d'une façon particulièrement typique les différents instants de cette histoire ou faire comprendre directement les diverses institutions de ce pays.

Ce musée existait bien auparavant ; mais, sous l'impulsion du Ministre de l'Education Nationale, le Directeur des Archives de France et ses collaborateurs se sont efforcés d'en organiser plus méthodiquement le contenu, de l'alléger des pièces secondaires, de le prolonger jusqu'à l'année 1914, de le commenter par la juxtaposition aux documents exposés d'éléments complémentaires : cartes, photographies, sceaux, objets divers, pièces à conviction de toute nature.

**

Le plus ancien document conservé aux Archives Nationales, et exposé dans une reproduction parfaite, émane du roi mérovingien Clotaire II et est daté de 627. Quelques beaux diplômes sur parchemin de Charlemagne et de Charles le Chauve illustrent encore ces périodes lointaines de l'histoire française, qui n'était alors que l'histoire franque.

L'histoire française ne commence vraiment, peut-on dire, qu'avec l'avènement des Capétiens en 987 et, de fait, c'est à partir de ce moment qu'on a pu réunir deux séries de documents vraiment impressionnants : d'une part, ceux où s'inscrit la formation progressive du domaine royal et, en même temps, du royaume de France, tendant à des frontières naturelles que Jules César prévoyait déjà ; d'autre part, ceux qui montrent, sous les différences dialectales, une origine linguistique commune, le latin, et la convergence de tous ces dialectes vers le français moderne.

Tout gravite, au point de vue du pouvoir royal, comme de la langue, autour de l'Ile-de-France. On aurait pu montrer qu'il en est ainsi de l'art, au moins ecclésiastique, les formes romanes et ogivales ayant, en quelque sorte, progressivement rayonné autour de cette région qui, à cheval sur la Seine et la Loire, a été le cœur de l'ancienne France.

Mais la royauté française élabore les institutions de toute espèce par quoi se réalisent la paix intérieure et l'honneur aux frontières. Et toute une suite de vitrines montrent ce qu'ont été les conseils du roi et ses secrétaires d'Etat, les grands officiers de la Couronne et les fonctionnaires locaux, les Communes libres et les Etats Généraux, l'Eglise et les ordres religieux, les Universités et les Collèges. La bourgeoisie sert la monarchie, qui trouve dans ses rangs des serviteurs de toute espèce et dans ses coffres l'argent nécessaire à la marche des services publics, à la solde des armées et des flottes, aux luttes pour la défense du royaume ou pour le maintien de son prestige.

Ainsi se succèdent dans une série impressionnante les grandes époques de l'histoire française : croisades, guerre de Cent ans, guerres d'Italie, et l'époque de Saint Louis, comme l'ère de Louis XI, comme le grand siècle de Louis XIV ; et ce qui subsiste de belle allure nationale sous les règnes en décadence de Louis XV et de Louis XVI apparaît dans quelques pièces. En même temps, on indique, en traits précis, les caractéristiques essentielles de la vie

agricole, commerciale et industrielle de l'ancienne France, si riche et si variée.

Mais une salle tout entière, l'ancienne chambre à coucher de la princesse de Soubise, est consacrée à la vie intellectuelle et artistique de la France jusqu'au XIX^e siècle. Tout à l'heure, c'étaient les princes, les grands ministres, les généraux fameux dont les noms flamboyaient sur les textes ; maintenant, c'est la série des grands poètes, de Ronsard à Racine, les grands artistes, de Jean Goujon à David, les grands prosateurs, de Rabelais à Voltaire, et toutes les preuves de ce mécénatisme averti dans lequel on peut dire qu'ont communiqué les divers régimes qui se sont succédé en France.

Maintenant, voici le délicat salon ovale, qu'illustre l'histoire, peinte par Natoire, de Psyché et de l'Amour. Et, par un paradoxe qui n'a rien, en réalité, d'anachronique, c'est là que, isolée, se dresse une table de style Louis XIV, où les emblèmes royaux ont été remplacés, pendant la Révolution, par des faisceaux surmontés de bonnets phrygiens, et sur laquelle, sans doute, Robespierre fut étendu, blessé, dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II. Mais Robespierre n'a-t-il pas eu jusqu'à l'échafaud les cheveux poudrés ?

Une salle tout entière est consacrée à l'histoire diplomatique, et les monuments de cette histoire sont classés, en gros, par pays : Angleterre, Pays-Bas, Belgique, Danemark, Papauté, Norvège, Suède, Pologne, Etats-Unis, Autriche, Allemagne, Suisse, Turquie, Bohême, Hongrie, Espagne, Portugal, Italie, jusqu'à une lettre du fameux Tamerlan au roi de France Charles VI pour l'engager à envoyer des marchands en Orient, et surtout les grands textes qui semblent être les termes d'une évolution et ne sont que les points de départ de nouveaux changements, les traités de Westphalie et de Campo-Formio.

Mais nous voici à la période moderne de l'histoire française, et tout le drame révolutionnaire, toutes ses scènes sont là, représentées par des documents émouvants : Serment du Jeu de Paume, arrestation de Danton, dernier appel de Robespierre, mort des Girondins, suicide des derniers Montagnards. Toute la philosophie en est aussi matérialisée en des textes célèbres, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et toutes ces constitutions, qui sont comme autant d'essais retouchés d'une doctrine politique et morale applicable aux temps nouveaux.

Ces temps nouveaux seront marqués par des étapes qui constituent la substance même de l'histoire moderne de la France : l'épopée impériale et la grande chute de Waterloo ; après le « rouge », le « noir », après l'épopée, la vie parlementaire de la monarchie restaurée, marquée par des complots ; le règne de Louis-Philippe, tout hanté de régicides ratés ; la Seconde République et ses grands décrets, et ses grandes erreurs — qui susciteront le coup d'Etat de Louis-Napoléon Bonaparte ; le Second Empire, enfin, avec ses petites gloires militaires et ses heureux succès matériels, tous anéantis par l'effroyable désastre de Sedan — qui, lui, suscitera la Troisième République.

**

Ainsi les 10 salles de l'hôtel Soubise, où sont exposés et mis admirablement en lumière les 1.500 documents choisis par des experts qualifiés, constituent véritablement un admirable ensemble où se vérifie cette belle continuité de l'histoire française. La France y apparaît dans sa diversité et sa constance, heureuse des bonheurs quotidiens que lui valent les labeurs de ses enfants et la variété de ses aptitudes, capable de colères soudaines et de redressements inattendus, quand sont en jeu les principes mêmes de sa vie matérielle et morale.

Diversité et constance, mais ne sont-ce pas aussi les caractéristiques de cette géographie de la France, dont l'étranger peut se faire une idée en parcourant ses villes et ses campagnes ?

L'histoire rejoint donc la géographie, l'espace recouvre en quelque sorte le temps, et de la double impression surgit l'image d'un pays que ses faiblesses mêmes rendent touchant et dont nul ne peut nier la grandeur.

Georges BOURGIN.

La Communauté Britannique une et indivisible

Les Dominions, cette pléiade de nations souveraines, sont unis, à la Grande-Bretagne par les liens invisibles d'une commune loyauté, d'un commun attachement à un même idéal de justice, de progrès et de paix. Mais pour invisibles que soient ces liens, ils n'en sont pas moins infrangibles. La crise actuelle vient de démontrer leur force. Chacun des associés de la Communauté des nations britanniques a réagi selon son génie propre, selon sa propre organisation politique. Que l'on considère l'attitude de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Canada, le résultat est identique : coopération unanime et sans réserves.

Celle de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande fut immédiate. Là en effet, l'opinion publique considère que, du moment où le Roi entre en guerre, toutes les colonies y entrent avec lui.

Au Canada et dans l'Afrique du Sud, l'opinion prédominante est que la décision entre la paix ou la guerre est l'affaire du Gouvernement et du Parlement réunis. Le retard de quelques jours apporté par le Canada à déclarer formellement la guerre à l'Allemagne, fut un simple délai constitutionnel, nécessaire à la convocation du Parlement. Mais si la grande colonie d'outre-Atlantique fut la dernière à se joindre au front commun, l'unanimité des Canadiens, ne fait aucun doute : sans une seule voix dissidente. Sénat et Chambre ont approuvé la décision du Gouvernement, de coopérer pleinement et sans restriction à la lutte contre l'Hitlérisme. Le premier effet de cette coopération consistera dans l'extension des forces navales, qui assureront la garde des côtes Canadiennes et dans l'envoi sur le continent de forces aériennes disposant d'équipages admirablement entraînés. On sait d'autre part avec quel élan les volontaires ont répondu à l'appel. Hier encore à la Chambre Canadienne une ovation saluait le discours de M. Lapointe, Ministre de la Justice, et son allusion émue à la récente visite royale : « En nous quittant, dit-il, les derniers mots de la Reine ont été : Dieu bénisse le Canada. Ces mots sont allés au fond de tous les cœurs. »

De son côté, la Nouvelle-Zélande annonce l'envoi d'un premier corps expéditionnaire et les volontaires s'enrôlent en masse, en même temps que le Gouvernement proclame sa décision de lever une armée « destinée à servir soit en Nouvelle-Zélande, soit au delà ». Il en est de même en Australie, où l'envoi d'hommes se double d'une assistance matérielle : le chef de l'opposition à la Chambre des Représentants ne proposait-il pas hier d'offrir immédiatement à la Grande-Bretagne un stock de denrées alimentaires valant un million de livres sterling ?

De tous les points de l'Empire, le même élan se manifeste. L'Assemblée Législative du Honduras vote une motion assurant le Roi « de la profonde loyauté et dévotion de toute la population du Honduras britannique et de la détermination prise par le Gouvernement et le peuple de coopérer avec le reste de l'Empire britannique dans la guerre contre la tyrannie et l'agression, jusqu'à la victoire finale. » Le Gouverneur de la Rhodésie du Nord adresse des messages de loyalisme au nom du chef de la nation de Barotse, du chef du Bemba-Angoni et des tribus Chewa qui se mettent à la disposition du Gouvernement. Les réfugiés Juifs de la Colonie ont également chargé le Gouverneur d'exprimer leur gratitude à l'Empire et de lui offrir leurs services.

Et — témoignage tout spécialement profond et significatif de l'unité du « Commonwealth » — aux Indes, le Mahatma Gandhi vient d'adresser un message à son peuple pour l'inviter à collaborer de toutes ses forces à la lutte : « Pour le moment, dit-il, je ne pense pas à la libération de l'Inde. Elle viendra, mais que vaudrait cette libération si l'Angleterre et la France devaient succomber ? »

Enfin, la nouvelle qui nous arrive simultanément d'Ottawa et de Canberra indique que l'unité britannique sera bientôt renforcée par la coordination

des Dominions entre eux. C'est ainsi qu'il faut interpréter la décision prise à Ottawa par M. Mackenzie King, le « Premier » Canadien, de désigner prochainement, de hauts commissaires canadiens résidant en Australie et Nouvelle-Zélande, tandis que M. Menzies, le « Premier » Australien, annonçait à la Chambre des Représentants la prochaine nomination au Canada d'un Haut-Commissaire australien.

M. O. I.

AVIS

Sont convoqués respectivement, à leurs sièges sociaux, en Assemblée Générale extraordinaire avec l'ordre du jour suivant : *Dissolution anticipée de la Société*, Messieurs les actionnaires des Sociétés suivantes pour le 14 octobre aux heures indiquées pour chaque société :

S. H. A. M. - *Buckdon* (9 heures). — *Cadève* (9 h. 15). — *Compag S. A.* (9 h. 30). — *Compagnie Centrale* (9 h. 45). — *Compagnie Financière de Participations Electriques* (10 heures). — *Corniche Investment Company* (10 h. 15). — *Eguda S. A.* (10 h. 30). — *Foreign Investment Trust* (10 h. 45). — *International Patents Company* (11 heures). — *International Securities* (11 h. 15). — *Livrada Trust Association* (11 h. 30). — *Modern Investment Company* (11 h. 45). — *Omphale Holding Company* (12 heures). — *S. H. A. M. Parkson* (12 h. 15). — *Ripex S. A.* (12 h. 30). — *Siam S. A.* (14 heures). — *Société Anonyme Financière pour Entreprises Electriques* en abrégé S. A. F. E. E. (14 h. 15). — *Société de Finance et d'Administration* (14 h. 30). — *Société de Placements Industriels et Financiers* en abrégé SOPLA (14 h. 45). — *Société Financière Internationale* (15 heures). — *Ultra* (15 h. 15). — *Valo S. A.* (15 h. 30).

BULLETIN DES OPPOSITIONS sur les Titres au Porteur

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 août 1938. Cinquante Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 301.649, 302.553, 303.098, 303.099, 303.100, 303.135, 303.177, 306.414, 308.039, 311.431, 312.545, 312.781, 313.271, 313.272, 313.273, 313.405, 313.610, 313.611, 313.612, 315.547, 316.276, 317.057, 319.429, 319.970, 321.170, 321.171, 321.172, 321.173, 321.194, 321.195, 321.196, 321.197, 321.198, 324.727, 329.238, 334.333, 334.334, 335.791, 335.836, 336.428, 337.410, 337.486, 339.154, 339.891, 343.003, 343.004, 346.565, 347.068, 348.631, 348.620.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 avril 1939. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 8.290, 13.071 et 327.874.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 7 avril 1939. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant le numéro 23.680.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 11 mai 1939. Cinq Obligations 5 % 1935 de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 9.643 à 9.647.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 4 août 1939. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 423.969, 423.987, 438.702, 455.153 à 455.154, 464.091 à 464.095.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Sanmori, huissier à Monaco, en date du 4 juin 1938. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 495.138 à 495.147.

Titres frappés de déchéance

Du 1^{er} juillet 1938. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38.072.

Du 15 juillet 1938. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44.620 et 53.447.

Du 31 mars 1939. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers à Monaco, portant les numéros 53.526 et 53.527.

Du 3 juillet 1939. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3.359.

Le Gérant : Charles MARTINI

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout », fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier.

L'Argus, édite l'*Argus de Officiel*, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Etranger.

CHAQUE SEMAINE, LISEZ MINERVA

la grande revue illustrée.
Ses contes et ses romans,
ses rubriques de mode, de
beauté, de conseils pratiques,
ses bonnes recettes
culinaires, ses élégants
modèles de tricot, ses
articles documentaires, ses
interviews, ses reportages,
ses échos d'actualités,

font de

MINERVA

l'hebdomadaire
de la femme moderne
Sa présentation séduit. Sa
lecture retient. C'est le journal
féminin le plus divers, le plus
complet.

En vente partout : le n° 1 fr. 25

**Spécimen gratuit
sur demande**

à

MINERVA

1, rue des Italiens, Paris-9^e

APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES CHAUFFAGE CENTRAL

H. CHOINIÈRE ET FILS

18, B^o DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 020.08

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

Prêts Hypothécaires - Gérances - Assurances

AGENCE MARCHETTI

Fondée en 1897

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 024.78

SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART

François MUSSO

3, Boulevard du Midi -- BEAU-SOLEIL

18, Boulevard des Moulins -- MONTE-CARLO

Téléphone 212.75